

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 14 septembre 2022, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux de réaménagement de la passerelle piétons et cyclistes dans la cité Grand-Duc Jean à Bereldange, en vue de créer un espace dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange permettant l'attente des poids-lourds en vue de leur départ comme convoi exceptionnel accompagné par la Police de la Route :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 3 octobre 2022 de 12.00 heures jusqu'au mercredi 5 octobre 2022 à 06.00 heures, sur le tronçon de la rue Am Becheler entre l'intersection avec la rue Renert et la route de Luxembourg, du côté pair, excepté pour les poids-lourds en relation avec les travaux en attente en vue de leur départ comme convoi exceptionnel accompagné par la Police de la Route (prévisionnellement un camion le 03.10.22 et deux camions le 04.10.22).

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 3 octobre 2022 de 12.00 heures jusqu'au mercredi 5 octobre 2022 à 06.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir de la rue Am Becheler, du côté des maisons avec les numéros pairs, sur le tronçon entre l'intersection avec la rue Renert et la route de Luxembourg, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

## SUPPRESSION partielle d'une voie de circulation

Du lundi 3 octobre 2022 de 12.00 heures jusqu'au mercredi 5 octobre 2022 à 06.00 heures, suivant les besoins des travaux, une des voies de circulation pour tourner est temporairement supprimée, sur le tronçon de la rue Am Becheler entre l'intersection avec la rue Renert et la route de Luxembourg.

## Contournement obligatoire

Du lundi 3 octobre 2022 de 12.00 heures jusqu'au mercredi 5 octobre 2022 à 06.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue Am Becheler, sur le tronçon entre l'intersection avec la rue Renert et la route de Luxembourg, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Walferdange, le 15 septembre 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber